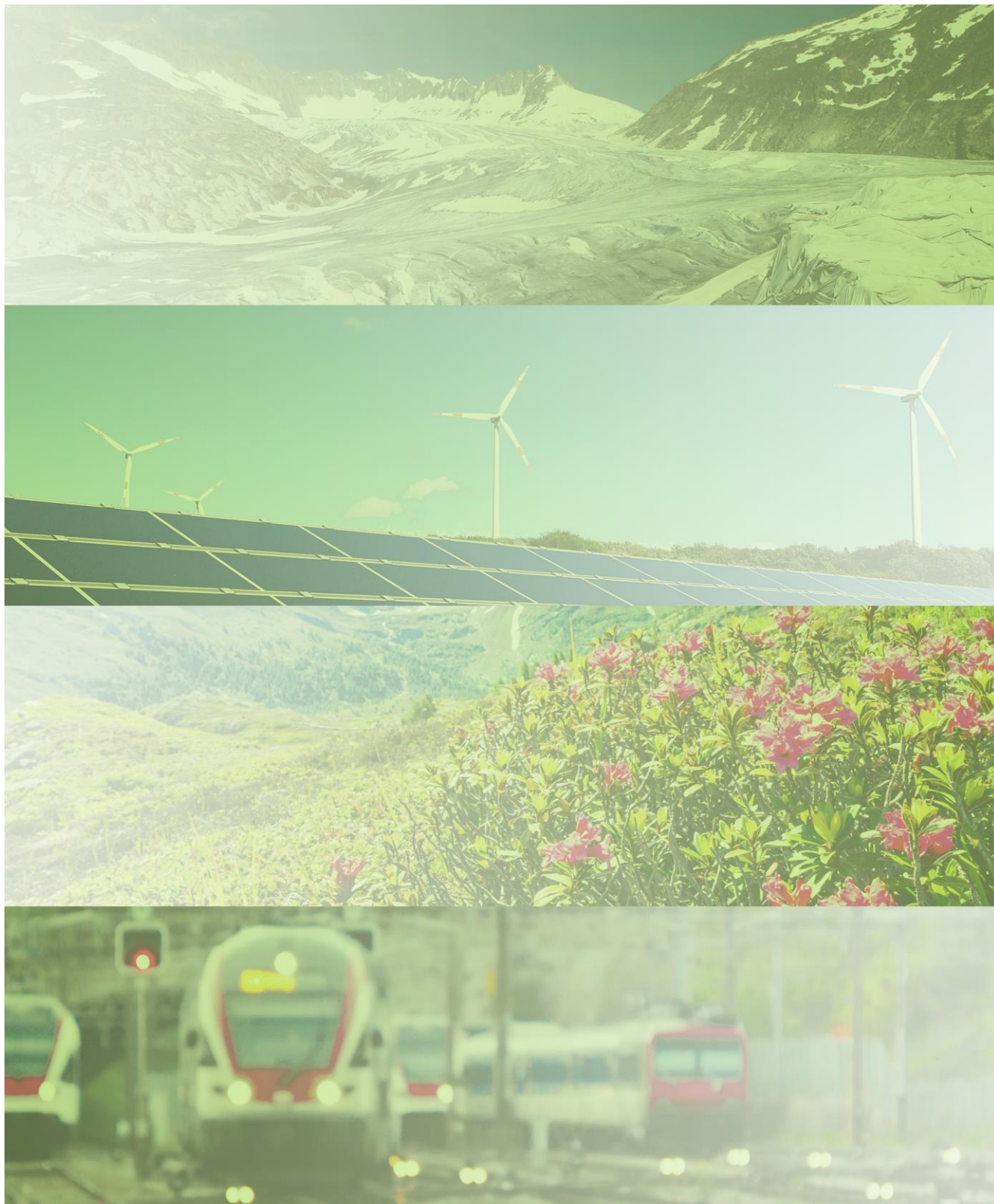




Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Samira Amos, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
16 septembre 2025	25.055	OCF. Indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028. Crédit d'engagement	4
25 septembre 2025	25.3953	Mo. CTT-E. Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire	6

Traitement

16 septembre 2025

25.055

OCF. Indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028. Crédit d'engagement

Introduction

Avec le crédit destiné au transport régional de voyageurs, la Confédération remplit son obligation légale de participer aux coûts non couverts du service public dans les domaines des trains régionaux, des trains RER, des cars postaux et autres bus interurbains. Les cantons versent des contributions au moins équivalentes afin que toutes les localités soient reliées de manière adéquate au réseau de transports publics.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'approuver la proposition de la majorité de la commission.

Argumentation

Le Conseil fédéral a réduit les moyens financiers de plus de 100 millions de francs par rapport au projet mis en consultation. Et ce, bien qu'une majorité des participants à la consultation ait demandé une augmentation des fonds. La proposition de la majorité est proche de la proposition initiale du Conseil fédéral et se situe donc à peu près à mi-chemin entre la nouvelle position du Conseil fédéral et la demande minimale des parties directement concernées.

Après avoir demandé des calculs supplémentaires à l'administration, la majorité de la commission est apparemment parvenue à la conclusion que seule cette augmentation permettrait d'éviter une réduction de l'offre dans le domaine des transports ferroviaires et routiers.

Les zones très rurales seraient les premières touchées par une baisse des dépenses dans les transports publics régionaux, car le taux de couverture des coûts y est particulièrement faible et les besoins de compensation particulièrement élevés. À l'échelle nationale, les transports publics régionaux ont réussi, malgré une expansion significative de l'offre, à maintenir les besoins de compensation par passager-kilomètre parcouru à un niveau constant d'environ 20 centimes, à l'exception des années de pandémie. La proposition de la majorité permet de maintenir à un niveau au moins approximativement constant la part des coûts supportée par les consommateurs via l'achat de billets et d'abonnements.

Les besoins financiers liés à ce crédit résultent essentiellement d'hypothèses concernant l'évolution des coûts des lignes ferroviaires et des lignes de bus. Pour cela, il faut se baser sur les chiffres les plus récents. Dans le cas présent, il s'agit des années marquées par la pandémie. Cela peut expliquer pourquoi,

ces derniers mois, les hypothèses concernant l'évolution future des coûts se sont révélées plus erronées que d'habitude.

Outre l'extension de l'offre, d'autres évolutions se reflètent dans les besoins financiers de ce crédit, telles que l'augmentation des dépenses pour l'accessibilité des arrêts, l'information des clients en temps réel, la cybersécurité, la mise en œuvre de la motion Maret [22.3229](#) « Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics ? » et, enfin et surtout, la mise en œuvre partielle de la loi sur le CO2 entrée en vigueur au début de l'année dans le domaine de l'électrification des flottes de bus. Lors des délibérations sur le budget 2025, le Parlement a considérablement réduit les fonds, bien qu'ils soient financés par des contreparties, ce qui augmente les coûts non couverts et donc, selon la loi sur le transport de voyageurs, les besoins financiers de ce crédit.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre du paquet de mesures d'allègement budgétaire 2027, des discussions difficiles devront être menées concernant l'offre de transports publics régionaux dans les régions particulièrement rurales, discussions auxquelles il ne faut pas, selon nous et apparemment aussi selon la majorité, prétendre pouvoir anticiper.

Contact

Association Transports et environnement ATE, Luc Leumann,
luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Traitement

25 septembre 2025

25.3953

Mo. CTT-E. Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire**Introduction**

La Confédération a annoncé l'année dernière que les extensions ferroviaires déjà décidées pourraient entraîner des coûts supplémentaires pouvant atteindre 14 milliards de francs. Dans ce contexte, la commission charge le Conseil fédéral d'améliorer et de renforcer, en prenant des mesures adéquates, l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Ce fonds sert à financer les extensions ferroviaires.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'accepter la motion de la commission.

Argumentation

Les projets approuvés sont étroitement interdépendants. Renoncer purement et simplement à ces aménagements aurait généralement des répercussions directes dans d'autres régions du pays. En effet, ces aménagements sont souvent interdépendants pour permettre la mise en place d'une offre supplémentaire ou l'augmentation de la fréquence d'une offre ferroviaire existante, ou encore pour améliorer les correspondances.

Une partie des extensions ferroviaires concernées est légitimée non seulement par une décision parlementaire, mais aussi par une décision populaire. Les projets du programme de développement stratégique PRODES Rail 2025 faisaient partie du contre-projet direct à l'initiative des transports publics de l'ATE, qui a été clairement acceptée par la population et en faveur duquel l'initiative des transports publics a été retirée.

Afin de réduire considérablement les dépenses supplémentaires liées aux projets déjà approuvés, la Confédération examine, dans le cadre du rapport d'experts Weidmann Verkehr '45, quels projets peuvent être redimensionnés sans nuire trop fortement à l'utilité du système dans son ensemble. Nous saluons ce processus, même s'il implique une « renégociation » du contre-projet à notre initiative. Les mesures prévues dans le postulat Zopfi 25.3710 « Optimiser le fonds d'infrastructure ferroviaire. Faire plus avec moins », également à l'ordre du jour, sont également susceptibles de réduire considérablement les coûts supplémentaires liés à l'amélioration de l'offre.

Quatre des cinq mesures mentionnées dans l'exposé des motifs n'ont aucune incidence sur les finances fédérales. La liquidité du fonds est encore assurée dans un avenir proche. Par conséquent, la motion ne vise pas à empêcher la réduction des apports au fonds d'infrastructure ferroviaire dans le budget 2027, comme le propose le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire.

Une cause importante du problème de liquidité constaté à moyen terme réside dans le fait qu'une partie des recettes du fonds est limitée à 2030. Une mesure évidente consisterait donc à maintenir les recettes du fonds à leur niveau actuel en 2030, sans incidence sur les finances fédérales.

Contact

Association transports et environnement ATE, Luc Leumann,
luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz

BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps

Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.